

DOSSIER

CROISSANCE VERTE

STRATEGIE DE TERRITOIRE

**Nord - Pas-de-Calais :
un SRADT pas comme
les autres**

ENJEUX

**L'espace public
à la portée du handicap**

RENDEZ-VOUS JURIDIQUE

**La Société publique locale
et ses petites contrariétés**





Objectif Croissance verte

« Excessif dans ses prélèvements comme dans ses rejets, destructeur du climat et de la biodiversité »*... Le modèle de développement actuel doit évoluer vers de nouveaux modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. C'est sous le terme désormais consacré de la « croissance verte » que se retrouve cette ambition politique, portée à toutes les échelles. Cette conversion écologique de l'économie implique des changements en profondeur de notre société : modification des comportements citoyens, renversement des valeurs au service d'une consommation durable, vision politique renouvelée, développement de nouveaux secteurs d'activités. Pour les salariés également, la croissance verte appelle des transformations considérables : créations et destructions d'emplois, réallocations de main d'œuvre au sein des secteurs d'activité et entre différents secteurs, nouveaux besoins en qualifications.

En Europe et en France, les pouvoirs publics se mobilisent. La Commission européenne a adopté une stratégie pour la croissance Europe 2020 et l'État français poursuit, avec le plan national de mobilisation pour les emplois verts, les orientations et mesures fixées par la stratégie nationale de développement durable et le Grenelle de l'environnement.

Au niveau local, encouragé ou freiné selon les prises de conscience et les volontés politiques, les contextes économiques ou les capacités d'ingénierie, le soutien à la croissance verte connaît des dynamiques contrastées. On observe cependant ici et là un certain nombre de territoires innovant et expérimentant de nouveaux modes de savoir-faire.

Chacun le sait : le contexte mondial et national orientera fortement les conditions d'émergence de la croissance verte. Reste que le rôle des collectivités pour accompagner ce mouvement est crucial. Ce dossier porte l'ambition de montrer que les leviers d'action sont réels : soutien à la structuration des éco-activités, éducation à un nouveau mode de production et de consommation, aide à l'investissement, gestion territoriale des emplois et des compétences, partenariat avec les entreprises... Enquête sur les perspectives offertes par un nouveau mode de croissance durable.

* selon le Centre d'analyse stratégique



Contexte

De l'enjeu global à l'action locale

*Le diagnostic fait aujourd'hui consensus : trop polluant et trop consommateur de ressources naturelles, notre mode de développement économique n'est pas viable à long terme. Comment le **niveau local** peut-il contribuer à l'émergence d'une croissance verte ? Éclairage sur les **marges de manœuvre** dont disposent les collectivités.*

Texte : Hervé Dagand
Illustration : Michel Cambon

La nécessaire mutation de notre économie vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement constitue certes une contrainte forte, mais aussi une opportunité de création de nouveaux emplois, par exemple dans les domaines de la protection des ressources ou des énergies renouvelables. Cette « croissance verte » fait ainsi l'objet d'engagements forts aussi bien au niveau communautaire qu'à celui des États. L'Union européenne s'engage à promouvoir « une économie sobre en carbone, plus économe en ressources » dans sa stratégie pour la croissance Europe 2020. Le gouvernement français fait de la croissance verte un objectif du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale de développement durable (2010-2013), et se fixe pour horizon une « production et une consommation durables », en déclinant un ensemble de mesures réglementaires et d'incitations financières. Après la crise de 2008, certains États dont la France ont cherché à trouver des voies de sortie par le haut en encourageant, là encore, la « croissance verte », notamment par le biais de plans de relance ciblés.





La « croissance verte » fait donc figure de priorité affichée par les autorités publiques au plus haut niveau. Moins spectaculaire, elle concerne également les acteurs du développement territorial. Et, dans ce contexte, les collectivités et leurs partenaires pour le développement économique et l'emploi ont un rôle majeur à jouer pour stimuler cette évolution et accompagner ses effets.

Anticipation et accompagnement.

Cette dynamique repose sur deux mouvements. Le premier consiste à faire de la prise en compte de l'environnement un moteur de croissance, en exploitant les gisements d'activité et d'emplois que représentent par exemple, les secteurs des éco-industries, des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Les collectivités disposent d'un ensemble de leviers



Les collectivités sont encore peu nombreuses à investir le champ du développement économique, des pratiques des entreprises et des modes de production ”.

à leur portée ne serait-ce qu'au travers de la commande publique ou d'une réglementation ciblée, en matière d'urbanisme notamment, qu'elles peuvent actionner pour favoriser l'essor de nouvelles activités plus compatibles avec les enjeux d'un développement économique plus durable. Une autre piste concrète et prometteuse de conversion de l'économie aux enjeux du développement durable réside, par exemple, dans les perspectives ouvertes par le développement de l'« écologie industrielle », qui consiste à appliquer la logique du métabolisme et de l'éco-système au cycle de production afin de favoriser les symbioses industrielles qui permettront de faire des déchets produits par les uns une ressource valorisable pour les autres. Des territoires se mobilisent pour faire naître ces synergies éco-industrielles, comme nous le montrons dans l'article consacré à ce sujet (voir p. 32-33).

Le second axe pointe l'enjeu social de la transformation de l'ensemble des activités qui vont être amenées à devoir s'adapter progressivement aux contraintes environnementales du fait de nouvelles réglementations, du renchérissement des énergies fossiles ou des changements de préférences des consommateurs. Cette mutation économique souhaitée n'aura pas que des effets positifs à court terme. En effet, l'exigence de

« verdissement » de l'ensemble des activités va s'accompagner d'une baisse progressive de la demande en produits « carbonés » et, plus globalement, gourmands en ressources naturelles non renouvelables ce qui, par effet induit, impactera les emplois des filières concernées. Les marchés de l'emploi devront ainsi s'ajuster en assurant les réallocations entre secteurs d'activités et en favorisant les reconversions pour une partie des salariés. Tout l'enjeu réside alors dans l'anticipation et l'accompagnement des implications de cette mutation. Le territoire est, à cet égard, une échelle d'action appropriée pour favoriser les réallocations en emploi en fonction des spécificités des activités locales impliquées dans ce processus.

L'autre dimension parallèle à celle de l'emploi concerne les compétences des salariés : la prise en compte des enjeux environnementaux modifie les pratiques professionnelles et demande d'acquérir des savoir-faire nouveaux. Cette exigence fait naître un besoin important de formation qui amène d'ores et déjà certains acteurs locaux, notamment des Maisons de l'emploi, à porter leur action sur l'impact de la croissance verte sur l'emploi et les qualifications dans leur territoire.

Au regard des enjeux mis en évidence, il convient de constater que malgré l'engagement des collectivités dans des stratégies de développement durable (agendas 21, plans climats territoriaux...), peu d'entre elles investissent dans ce cadre du champ du développement économique, des pratiques des entreprises et des modes de production. C'est pourtant un axe essentiel pour les territoires qui ont l'ambition de faire du développement durable une opportunité et un vecteur de création d'activités et d'emploi. Les initiatives telles que celles que nous présentons dans ce dossier sont encore rares, timides et parfois balbutiantes. Elles ont toutefois pour mérite d'ouvrir de nouvelles voies pour l'ensemble des collectivités et offrent l'opportunité de renforcer par l'action locale les liens et l'ancrage des entreprises et des territoires. ■

11

secteurs d'activités ont été retenus pour étudier les impacts de la croissance verte en France (agriculture et forêts ; automobile ; métiers du bâtiment ; eau ; assainissement, déchets et air ; filière électromécanique, construction électrique et réseaux ; énergies renouvelables ; raffinage, biocarburants et chimie verte ; tourisme ; transport ; métiers de la mer ; biodiversité et services écologiques).

950 000

emplois ont été recensés en 2008 dans les activités de la croissance verte.

Il s'agit des domaines de la protection de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, des activités transversales.

3,1 à 3,7 M

C'est le nombre de professions verdissantes recensées selon les premiers travaux exploratoires menés par l'observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte. Il s'agit des « professions dont la finalité n'est pas environnementale mais qui intègrent de nouvelles briques de compétences pour prendre de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier ».



Point de vue

“La croissance verte, c’est le dépassement de la crise”

Entretien avec Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l’Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement



Stratégie nationale du développement durable, Grenelle de l’environnement, plan de mobilisation des emplois verts... L’État déploie depuis plusieurs années sa stratégie en faveur de la croissance verte. Quelles sont les initiatives les plus récentes permettant d’accélérer l’émergence de cette croissance verte ?

J’ai voulu dès mon arrivée inscrire mon action dans le cadre d’un soutien à la compétitivité, à la croissance et à l’emploi. Non seulement, l’environnement n’est pas l’ennemi de l’économie, mais il offre des opportunités économiques très importantes.

Je ne peux pas ici citer toutes les initiatives que j’ai prises, mais voici quelques exemples : du côté des éco-industries, l’appel à projets pour 3 GW d’éolien offshore, première tranche d’un appel d’offres plus large portant sur 6 GW, a été lancé. Le développement d’une filière de l’éolien en mer représente un potentiel d’environ 10 000 emplois.

Le soutien aux éco-industries passe aussi bien entendu par les investissements d’avenir. À titre d’exemple, l’Ademe a lancé 16 appels à manifestation d’intérêt pour près de 3 milliards d’euros, dans la maîtrise de l’énergie, le véhicule décarbonné, les réseaux électriques intelligents, la gestion des déchets.

Enfin, et comme la croissance verte touche tous les secteurs économiques, j’ai signé et je continue à signer des conventions de développement des compétences vertes avec de nombreuses fédérations professionnelles. Les dernières en date concernent les travaux publics, l’hôtellerie de plein air, le secteur du recyclage, pour ne citer qu’eux.

Sur quels secteurs clés et prometteurs de l’économie verte les entreprises françaises peuvent-elles jouer un rôle au niveau mondial ?

Il y a d’abord les secteurs dans lesquels nous disposons

de leaders mondiaux : l’eau, la gestion des déchets, le ferroviaire par exemple. Et d’autres dans lesquels nous avons les atouts pour devenir leader dans les technologies vertes : je pense à l’automobile, l’éolien offshore, le photovoltaïque, la chimie verte. En fait nous avons identifié avec Eric Besson 18 filières stratégiques de l’économie verte, c’est vous dire si les opportunités sont nombreuses !

Comment les collectivités territoriales peuvent-elles contribuer à l’essor de ces nouvelles filières et quel regard portez-vous sur les expérimentations menées actuellement, telles que celle portant sur « Maisons de l’emploi et développement durable » ?

Le rôle des collectivités territoriales, je le vois avant tout dans la lutte pour l’emploi et la formation. Vous citez les expérimentations faites avec Alliance ville emploi, qui permettent au plus près du terrain



de voir quels sont les gisements d'emplois verts, en analysant les bassins d'emplois, notamment en reconversion. C'est une initiative remarquable. J'ajoute que j'ai signé quatre conventions de développement des compétences vertes, avec l'Alsace, la région Nord - Pas-de-Calais, la Corse et la Réunion afin de définir avec ces régions les besoins d'évolution de la formation professionnelle pour faire acquérir de nouvelles compétences vertes, à la fois aux salariés et aux demandeurs d'emplois. Je travaille avec Xavier Bertrand sur ces sujets, mais je dois dire que j'attends beaucoup des Régions, et que je les exhorte à faire place aux emplois verts dans leur réflexion sur la stratégie de formation professionnelle pour les années à venir. Cela me semble encore souvent trop timide.

Quel peut être l'impact de la crise actuelle sur la stratégie de l'État en matière de croissance verte ?

En termes de bruit médiatique, l'impact est très mauvais. On ne parle plus que des courbes de la bourse et de la dette grecque, jour après jour. On regrette le court-termisme des marchés, tout en bornant son horizon de réflexion économique à la prochaine réunion de crise.

En termes de politiques publiques, je suis plus optimiste, même si je sais que les moyens budgétaires sont plus contraints que jamais. Cette crise révèle justement la nécessité de faire muter notre économie, en prenant en compte les critères environnementaux et humains, en impliquant plus et mieux les consommateurs et les salariés, en relocalisant les productions au plus près des consommateurs. C'est parce qu'il y a crise que

les solutions d'avenir, et singulièrement le développement de la croissance verte, doivent être appliquées énergiquement. Le gouvernement, sur ces sujets, gardera les objectifs ambitieux du Grenelle, dont le Président m'a demandé de le mettre en œuvre dans son intégralité. La croissance verte, c'est plus que la sortie de crise. C'est le dépassement de la crise. ■

Propos recueillis par Delphine Vincent

+ d'info

Appels à projets, manifestations, expérimentations, publications... Pour retrouver toutes les actions du ministère en faveur de la croissance verte :

Contact : www.developpement-durable.gouv.fr/+Croissance-verte+.html

Stratégie nationale de développement durable : des objectifs pour un nouveau mode de développement

- D'ici à 2012, **doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel** (NF environnement ou écolabel européen)
- Recycler, d'ici à 2012, **35 % des déchets ménagers et assimilés et 45 % en 2015.**
- **Cultiver en agriculture biologique 6 % de la surface agricole utile (SAU)** en 2012 et 20 % en 2020.
- Atteindre, en 2012, **20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique.**
- Avoir **50 % des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale** en 2012 et 30 % d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici à 2013.
- Réduire, d'ici à 2018, de **50 % l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution.**
- Porter à **100 % de produits issus de forêts gérées de manière durable** (écocertifiées) les achats de bois de l'État à compter de 2010.
- Mobiliser, d'ici à 2012, **un milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable** ; les dépenses de recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement seront progressivement augmentées pour atteindre, d'ici à la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil.
- Objectif européen de **20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020** par rapport à 1990. Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie...) participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21 % entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %.
- Porter à 23 % en **2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.**
- Dans les départements d'outre-mer, atteindre, en 2020, **50 % d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.**

Retrouver les défis de la SNDD sur www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-9-defis-.html



Analyse

Pour un nouvel ancrage de l'économie ?

*Anticiper la production d'énergies nouvelles, faire muter l'industrie vers les technologies propres, investir en R&D, raccourcir les circuits de distribution du producteur au consommateur : **les collectivités territoriales ont à jouer un rôle majeur d'impulsion pour stimuler la croissance verte.** Revue de détail de quelques pistes ouvertes pour anticiper et accompagner la sortie de crise.*

Texte : Sylvain Baudet
Photo : Yprema

La « mondialisation » est souvent invoquée pour en dénoncer ses supposés effets négatifs sur l'activité et l'emploi, et souligner l'impuissance des politiques publiques à endiguer les délocalisations de pans entiers d'activités économiques exposés à la concurrence internationale vers les pays à bas coûts. La crise économique actuelle tend à focaliser encore davantage tous les regards vers ce qui paraît, à l'échelle nationale et locale, donner peu de prise à toute action volontariste, tant individuelle que collective.

Dans ce contexte où les principaux centres de décision semblent échapper à toute maîtrise locale, la recherche d'un mode de développement conciliant impératif de développement économique et enjeux de la préservation des ressources et des milieux trace des voies d'avenir, rassemblées sous la bannière de ce qu'il est convenu d'appeler la « croissance verte ». Cette nouvelle exigence d'un développement économique plus « éco-compatible » pourrait repositionner les territoires au cœur du jeu, comme lieux pertinents de coordination, de pilotage stratégique et d'action, pour un nouvel ancrage de la création d'activités et d'emplois.

Articulation des politiques. Au niveau régional tout d'abord, l'enjeu majeur est de renforcer la compétitivité des entreprises en favorisant leur accès aux nouveaux secteurs stratégiques de la croissance verte et de créer des filières nouvelles, en lien étroit avec les universités, les centres de recherche régionaux et les structures de soutien à l'innovation. C'est, par exemple, la démarche du pôle régional des

éco-industries de Poitou-Charentes qui fédère plus de 600 entreprises, laboratoires et centres de recherche, et 15 000 emplois pour stimuler le développement de filières industrielles dans les secteurs du photovoltaïque, des isolants naturels ou encore de l'agriculture biologique (voir article page 28). Si la recherche d'innovation dans les domaines de la croissance verte relève des logiques classiquement mises en œuvre dans le cadre des clusters et des pôles de compétitivité au niveau régional, ses champs d'application devraient en revanche davantage pousser à une articulation de ces politiques avec celles qui peuvent être mises en œuvre par les collectivités infra, par des communes et leurs groupements. Ces dernières peuvent par exemple, via des politiques d'urbanisme et de construction ciblées, encourager le développement des filières valorisant les éco-matériaux, en proposant des terrains d'expérimentation privilégiés qui permettront de tester et d'accélérer la validation de solutions technico-économiques, tout en offrant de premiers débouchés pour ces activités nouvelles.

La « croissance verte » implique également de nouvelles opportunités de création d'activités au plus près des besoins locaux pour répondre aux défis du recyclage, du retraitement et de la valorisation des déchets et des sous-produits issus de l'activité économique. Bien que balbutiantes et souvent partielles à ce stade, les démarches d'écologie industrielle initiées sur quelques territoires pilotes en sont une bonne illustration (voir article page 32). Elles ouvrent des voies prometteuses pour lesquelles les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer au plus près des acteurs économiques locaux : dans l'organisation des acteurs, l'identification



↑ Plateforme de recyclage et de valorisation des déchets du BTP d'Emerainville.

des synergies, l'aménagement et la réhabilitation des zones d'activités, ou encore comme partie prenante des filières en offrant des débouchés finaux pour la valorisation des sous-produits (par la mise en œuvre de système de récupération des eaux, des gaz...).

Production locale. Les problématiques de la croissance verte interrogent plus généralement l'ensemble des processus de production et singulièrement le domaine alimentaire où la recherche de traçabilité et de qualité des nouveaux comportements de consommation pourrait induire le renforcement de la proximité et le raccourcissement des chaînes, du producteur au consommateur. Via la commande publique notamment, les collectivités peuvent encourager ce mouvement par l'organisation des filières alimentaires en circuits courts, ne serait-ce qu'au travers des débouchés qu'elles peuvent permettre de développer dans le champ de la restauration collective :

des écoles, des maisons de retraite...

Le développement durable milite plus généralement en faveur d'une production plus locale qui trouve ses modalités de mise en œuvre dans une approche plus territorialisée du développement économique. Des territoires explorent ainsi de nouvelles voies de développement

s'appuyant sur leurs ressources spécifiques (ressources forestières dans le champ des éco-filières par exemple...) en faisant de la proximité un facteur favorisant la mutualisation, la créativité, et l'innovation, et proposant de nouvelles formes de partenariats publics-privés, débouchant sur des approches organisationnelles d'un type nouveau (SCIC, SCOP...).

Accompagnement des acteurs économiques. Ce foisonnement d'initiatives locales en faveur de la croissance verte va de pair avec les démarches visant à développer la sobriété énergétique et la maîtrise de l'énergie. Les actions conduites par les collectivités en faveur du développement des énergies renouvelables peuvent ainsi s'accompagner de plans d'action pour le recours aux réseaux intelligents et au stockage de l'énergie de manière à garantir, à moyen terme, la qualité et la fiabilité des réseaux électriques au sein des économies régionales. Les actions de lutte contre la précarité énergétique des foyers à revenus modestes, la rénovation énergétique des logements sociaux et la construction de bâtiments et logements de très haute performance énergétique (THPE) s'inscrivent dans cette même perspective et offrent des marges de progrès importantes. Parce qu'elles ont une pleine compétence en la matière et des moyens d'action à faire valoir, de plus en plus de collectivités locales s'investissent dans cette voie, via les démarches d'agenda 21 ou la mise en œuvre des plans climats territoriaux, sans pour autant le plus souvent associer dans la réflexion la dimension économique et ses implications en termes d'accompagnement des acteurs économiques, d'emplois et de compétences requises. ■

JOURNÉES TERRITOIRES

Quelles sont les étapes indispensables pour permettre l'augmentation de la part de production locale dans la restauration collective ?
Etd organise le 19 janvier 2012 une journée d'information et d'échanges à destination des collectivités locales.

Contact : s.lebihan@etd.asso.fr



En Poitou-Charentes

“La croissance sera verte ou ne sera pas”

Soutien au développement de filières (véhicules électriques, énergie photovoltaïque), apports en fonds propres, formation... **La Région Poitou-Charentes s'est fortement mobilisée pour répondre aux enjeux de la croissance verte.** Entretien avec Jean-François Macaire, vice-président en charge de la croissance verte et de la mutation sociale et solidaire de l'économie.

Texte : Marine Jacquet-Lefebvre

Illustration : Photothèque Région Poitou-Charentes, F. Roch.



Peu d'élus régionaux portent en France le titre de vice-président en charge de la croissance verte et de la mutation écologique, sociale et solidaire de l'économie. Considérez-vous que la Région Poitou-Charentes est pionnière sur l'engagement d'un nouveau modèle économique et que signifie pour vous cette notion ?

Beaucoup de personnes – que ce soit dans le monde politique comme dans celui de l'entreprise – considèrent encore la croissance verte comme un secteur à part qui pourrait coexister en parallèle à d'autres modes de développement économique. Or, nous assistons aujourd'hui à une mutation où l'économie mondiale ne peut plus assurer de croissance si elle ne se convertit pas à des activités durables. L'activité économique et industrielle traditionnelle est en train de disparaître progressivement et pour la maintenir et envisager de nouvelles opportunités, la croissance ne peut donc être que verte. Partant de cette conviction, la Région Poitou-Charentes a travaillé depuis plusieurs années à définir une stratégie d'ensemble qui se décline aujourd'hui dans le schéma de développement économique, écologique, social et solidaire pour 2011-2015, adopté en juin dernier.

Concrètement, quelle est votre feuille de route ?

Un certain nombre de choix sectoriels ont été définis. L'exemple le plus connu concerne l'électro-mobilité, une politique que le conseil régional a souhaité soutenir en parallèle du développement des transports en commun pour permettre aux habitants des zones rurales et peu denses d'ef-



Nous avons mis en place un contrat de mutation écologique et solidaire pour toutes les entreprises qui le souhaitent”.

fectuer des déplacements propres. Nous avons lancé en janvier 2008 un appel à projets sur le véhicule électrique qui a abouti récemment à la commercialisation de gammes de voitures proposées par deux entreprises locales. Depuis, la Région a fait émerger en partenariat avec les collectivités locales des projets de déploiement d'infrastructures et de production de bornes de recharge utilisant les énergies

à noter

Les collectivités peuvent solliciter les organisations professionnelles qui consolident les informations concernant leurs entreprises et, de ce fait, ont une visibilité plus grande sur leur secteur d'activité. [Exemple du CERC Bretagne].

renouvelables.

L'ensemble des actions que nous déployons actuellement attestent d'une politique régionale volontariste. Sans nous priver d'un travail de marketing territorial, qui permet d'attirer et d'accompagner les investisseurs et créateurs d'entreprises, nous allons au-delà en nous impliquant en amont de façon très forte dans les projets industriels, dans un esprit de co-construction avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

Vous favorisez le développement d'éco-activités, mais quelle est votre action envers les entreprises qui continuent d'exercer une activité économique traditionnelle ?

Nous avons mis en place un contrat de mutation écologique et solidaire pour toutes les entreprises qui le souhaitent. L'idée est de proposer un travail de repositionnement stratégique. Le



© Photothèque Région Poitou-Charentes, F. Roch

↑ **Fruit d'un projet partenarial né en 2008 entre la Région Poitou-Charentes et le constructeur automobile Heuliez**, la production du véhicule électrique Mia a débuté en juillet 2010. Détenu majoritairement par une entreprise allemande, le capital de Mia Electric est possédé à hauteur de 30 % par la Région.

conseil régional a ainsi créé un fonds de co-investissement de façon à accompagner les entrepreneurs pour effectuer la mutation écologique de leur économie. Apports en fonds propres, formation, soutien aux filières et aux nouveaux produits... Nous espérons – pour les PME qui ne sont pas soumises entièrement aux décisions de leurs donneurs d'ordre – que ces aides les inciteront à se positionner rapidement sur le marché de la croissance verte.

Dans le domaine automobile, des transitions ont déjà eu lieu et la mutation opérée par certaines entreprises a déjà permis le maintien de nombreux emplois. Je pense notamment au site Heuliez, donné pour mort début 2009 et qui a pu retrouver une activité mobilisant près de 1 000 salariés.

En parallèle à l'éco-mobilité, le conseil régional affiche une politique ambitieuse en faveur du photovoltaïque...

Le plan Énergie solaire est l'autre cheval de bataille du conseil régional. La tâche est ardue car le développement du photovoltaïque nécessite beaucoup d'investissements et pour faire fonctionner ce système, il est indispensable

de pouvoir faire bénéficier les investisseurs de financements privilégiés. Nous y sommes parvenus en obtenant un prêt de la banque européenne d'investissement accordé à hauteur de 400 millions.

Depuis, d'autres établissements bancaires se sont positionnés, ce qui nous a permis d'obtenir en deux ans la mise en service de plus de 100 mégawatts de puissance – un chiffre que nous ne pensions pas atteindre avant 2013 !

De quels outils disposez-vous pour développer cette filière ?

La Région a créé une société coopérative d'intérêt collectif associant les régies d'électricité, EDF énergie renouvelable et plus récemment l'entreprise Solaire direct, opérateur dédié à la production d'électricité solaire en

France. Son entrée est décisive puisque l'opérateur s'est engagé à construire une usine en Poitou-Charentes. Avec le désengagement de l'État sur l'aide aux installations photovoltaïques, ce projet d'usine a malheureusement été gelé. Ne souhaitant rien perdre de la dynamique acquise et des potentialités considérables en termes d'emplois, la Région a depuis créé un fonds de résistance photovoltaïque permettant de soutenir 45 millions d'euros d'investissements sur le territoire régional. En complément, nous avons fondé une société d'économie mixte nommée « ESTER » (Électricité solaire des territoires), afin de produire de l'électricité solaire à un prix compétitif pour les habitants et les entreprises de Poitou-Charentes. Vous l'aurez compris, nous ne lésinons sur aucun moyen pour mettre en œuvre notre objectif de devenir un territoire d'excellence en matière de croissance verte. ■

Propos recueillis par
Marine Jacquet-Lefebvre

Mobilisation autour des éco-industries

Un pôle de compétitivité. En 2006, le conseil régional de Poitou-Charentes a initié la création d'un pôle de compétitivité dédié aux éco-industries. Il fédère aujourd'hui plus de 150 PME, une vingtaine de laboratoires (universités de Poitiers, la Rochelle, CNRS, ENSMA), une douzaine de plateformes (Valagro, Critt matériaux) et une soixantaine de formations. Via le lancement d'appels à projets, la Région soutient le développement de nouveaux procédés dans de nombreux domaines – agro-carburants, agro-produits, recyclage et durabilité des matériaux, gestion des déchets, habitat, énergies renouvelables. Pour faciliter l'émergence de ces nouveaux produits, différents outils financiers ont été utilisés par la collectivité régionale, tel que le fonds régional d'innovation et le chèque innovation. Ce dernier concerne directement la recherche publique et permet de prendre en charge jusqu'à 80 % des travaux réalisés par un laboratoire de recherche au profit d'une PME.

Une société publique locale. Le conseil régional et la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais ont créé en décembre 2010 la Fabrique écologique, une société publique locale dotée d'un milliard d'euros d'investissement. Ce projet se traduit par la mise en place d'un pôle d'excellence dans les domaines de la mobilité durable, des éco-matériaux, des énergies renouvelables et de l'éco-habitat (filière bois notamment). Un site Internet de formation aux métiers de la croissance verte est envisagé.



Le bâtiment, grand gagnant de la croissance verte

Intégration de la norme basse consommation pour les nouvelles constructions à partir de 2012, **passage à l'énergie positive** en 2020, rénovation de 400 000 logements à compter de 2013 et de 800 000 logements sociaux **parmi les plus énergivores** d'ici à 2020... Les mesures fixées par le Grenelle de l'environnement font du bâtiment l'un des secteurs les plus stratégiques de la croissance verte. Selon la synthèse des travaux des 11 comités de domaines remise au ministère de l'écologie, cette nouvelle impulsion devrait permettre la création — ou le maintien — de **314 000 emplois** sur la période 2009-2020. Conscientes de l'enjeu de saisir cette nouvelle opportunité, nombre de collectivités mènent des actions pour développer localement les filières éco-habitat, former les professionnels aux nouvelles exigences et performances environnementales, sensibiliser le grand public à l'adoption de nouveaux comportements... Etd propose ici un bref tour d'horizon de quelques pratiques mises en œuvre sur les territoires.



28 %

des émissions de gaz à effet de serre proviennent du bâtiment. En France, ce secteur est responsable de plus de 42,5 % de la consommation d'énergie finale.

73 %

des professionnels considèrent ces évolutions comme une opportunité de croissance.

Une SCIC pour structurer la filière éco-construction



Constatant la difficulté d'un grand nombre de particuliers à trouver des conseils et des artisans en matière d'éco-construction, le conseil de développement du pays de Dinan a conduit en 2008 une étude de faisabilité sur la structuration et le développement de la filière éco-habitat. Très rapidement, ce travail a abouti à la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) financée dans le cadre du contrat de pays avec l'aide de la région Bretagne et le soutien de l'Europe via le programme Leader. Associant des particuliers, des collectivités, des entreprises (artisans du bâtiment, architectes, bureaux d'études), la SCIC Eclis (Éco-construction locale et initiatives solidaires) poursuit plusieurs missions : rapprochement de l'offre et de la demande, constitution et animation d'un réseau de professionnels de l'habitat, formation et sensibilisation sur les savoir-faire et les matériaux, centre de ressources... Une expertise aujourd'hui reconnue en Ille-et-Vilaine qui permet à la structure d'élargir son périmètre d'action en proposant des prestations de conseil aux maîtres d'ouvrage, aux bailleurs sociaux et aux collectivités. ■

+ d'info

<http://scic-eclis.org>



Un pôle de compétences Bâtiment basse consommation à Mulhouse



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

+ d'info
www.mulhouse-alsace.fr

Mulhouse Alsace Agglomération a souhaité donner une impulsion au marché de la construction et de la rénovation basse consommation sur son territoire, en initiant, la constitution d'un Pôle de compétences « Bâtiment basse consommation (BBC) ». Ce pôle, qui s'inscrit dans le droit fil de la politique mise en œuvre par la collectivité dans le champ du développement durable et du climat, se présente sous la forme d'une communauté d'initiatives et d'expertises réunissant, aux côtés des entreprises et des organisations professionnelles, la communauté d'agglomération, l'agence locale de la maîtrise de l'énergie, le technopôle (aide à la création d'entreprise et à l'innovation), la Maison de l'emploi et de la formation ainsi que l'université de Haute-Alsace. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine mené sur Mulhouse avec l'ANRU, une première expérimentation visant l'atteinte des normes BBC a ainsi pu être mise en œuvre sur certaines réalisations. La Maison de l'emploi et de la formation du pays de la Région mulhousienne assure quant à elle le pilotage des travaux du groupe de travail emploi-formation du pôle, avec pour objectifs d'informer, de sensibiliser et d'inciter à la formation des chefs d'entreprise à la BBC au moyen de visites de chantiers exemplaires. Son ambition est également de cartographier les métiers concernés par la basse consommation et d'identifier l'impact en termes de compétences. Enfin, il s'agit de favoriser l'accès à la formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi afin qu'ils maîtrisent les techniques liées à la basse consommation. En 2010, le pôle de compétences a intégré le pôle de compétitivité « énergie positive » Alsace Énergivie et apporte son expertise sur le volet rénovation des bâtiments. ■



Des outils de financement mobilisables

Les Certificats d'économies d'énergie.

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés ». Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie, en particulier les collectivités territoriales.

+ d'info

[www.developpement-durable.gouv.fr/
Guide-du-contrat-de-performance.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-du-contrat-de-performance.html)

Les Contrats de performance énergétique.

Outil de financement ayant pour objet de garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique de bâtiments existants, le Contrat de performance énergétique permet à une société de service d'efficacité énergétique de financer à la place du propriétaire les travaux requis pour parvenir à un niveau d'amélioration d'efficacité énergétique défini dans le cadre d'un contrat. L'entreprise partenaire de la collectivité investit dans le projet son savoir-faire et les moyens financiers nécessaires, les économies d'énergie réalisées remboursant tout ou partie de l'investissement. Le CPE permet ainsi de lever l'obstacle de l'investissement initial et de réaliser des travaux non programmés avant plusieurs années et d'associer l'exploitant au concepteur et au constructeur, pour le bon fonctionnement du bâtiment.

+ d'info

[www2.ademe.fr/
servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23403](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23403)



Analyse

Sur la piste de l'écologie industrielle

Valoriser les déchets d'une filière pour en faire une ressource profitable à d'autres... Tel est le concept général de l'écologie industrielle. Éclairage sur les potentialités offertes par cette démarche encore peu développée au niveau local.

L'écologie industrielle a pour ambition de proposer des éléments de réponse concrets à un enjeu majeur : celui de faire évoluer un mode actuel de production et de consommation alimentant des flux d'énergie, de matières premières, de transports et, en bout de chaîne, de déchets incompatibles avec les ressources d'un monde fini. À ce schéma linéaire, l'écologie industrielle oppose un modèle de développement circulaire et de proximité, inspiré du fonctionnement des écosystèmes, moins prédateur en ressources car limitant à la fois les prélèvements et les rejets.

Concrètement, la démarche repose sur une idée simple : les déchets et rejets de toutes sortes générés par des entreprises industrielles peuvent, au travers de nouvelles symbioses industrielles être réintégrés dans la chaîne de valeur. Tout l'enjeu consiste alors à mettre en place les innovations de produits de process et d'organisation destinées à tirer parti des synergies potentielles que des entreprises de secteurs divers sont susceptibles de créer en se rapprochant. « Dans un contexte d'augmentation tendancielle des prix de l'énergie et des matières premières, l'écologie industrielle est amenée à trouver un écho grandissant auprès des industriels, de tous secteurs d'activités », ex-

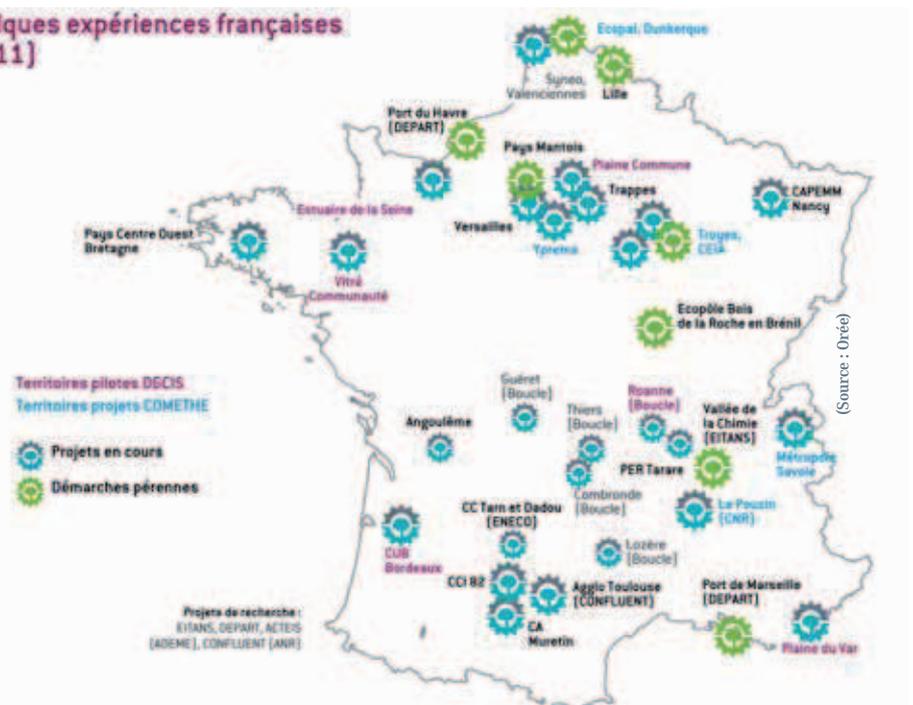
plique Nathalie Boyer, déléguée générale d'Orée, une association multi-acteurs pour l'adoption de solutions concrètes en faveur du développement durable. Les applications sont en effet innombrables, à toutes les échelles d'action et d'ambition, de la zone d'activités au travers de solutions en infrastructure de réseau pour assurer l'acheminement des flux ou dans la mutualisation d'équipements, comme au niveau régional. Un diagnostic de flux et de matières réalisé à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais a ainsi permis l'identification de plus de 3 000 synergies potentielles à ce niveau.

Stratégies territoriales. Les collectivités territoriales commencent à saisir tout l'intérêt de ces approches, « parce qu'elles y voient un moyen d'action très concret de mobilisation du tissu entrepreneurial pour développer les solidarités locales, conforter l'ancrage, la compétitivité, et le développement des activités et des emplois dans les territoires », tient à faire valoir Sophie Costedoat, de la direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services du ministère de l'Économie.

Jean-Jacques Duchêne, directeur de Savoie Technolac, y voit une autre vertu : « contrairement aux démarches de filières, l'écologie industrielle est une approche trans-filières, ce qui permet d'éviter les risques économiques associés à une forte spécialisation sur un seul secteur d'activités ». Ce n'est donc pas un hasard si, sur la quarantaine d'initiatives conduites à ce jour sur le plan national, une majorité a été impulsée par les collectivités territoriales.

Au travers de ces premières expérimentations, il devient aisé de mesurer toute l'étendue du rôle que peuvent jouer ces collectivités pour accompagner l'essor de

Quelques expériences françaises (2011)





solutions pour le développement de l'écologie industrielle dans les territoires. Les leviers d'action portent par exemple, en amont sur la mobilisation et l'animation du tissu industriel, le financement de l'inventaire des flux pour l'identification des synergies potentielles. Ils se situent également en aval, par l'aménagement et la requalification de zones d'activités facilitant la mise en œuvre opérationnelle des projets inter-entreprises, ou encore dans l'émergence et la constitution d'offres d'équipements (plateforme de stockage, de transit et de valorisa-

tion) et de services destinés à mutualiser les maillons dans la chaîne de valorisation des sous-produits. Les collectivités peuvent également être amenées à s'impliquer plus directement en s'inscrivant elles-mêmes dans la chaîne de valeur en proposant des réponses aux problématiques de débouchés et d'exutoires pour les déchets d'activités, ou encore en développant des réseaux de chaleur ou de récupération des eaux.

Aujourd'hui, alors que des éléments de méthodologie permettent de mieux baliser l'analyse des facteurs de faisabilité des projets

d'écologie industrielle et de sécuriser les entrepreneurs qui souhaiteraient s'engager dans cette voie, il reste selon Paul Schalchli, chef de projet à Orée, à « développer les modèles d'affaire qui permettront aux acteurs économiques et aux opérateurs privés de s'approprier les méthodes et outils produits et développer un service auprès des industriels. » Au-delà, il faudra compter sur la force de la démonstration et les retours d'expériences matériels et chiffrés pour susciter de nouvelles vocations, et démultiplier ainsi les projets. ■

Sylvain Baudet

Club d'écologie industrielle de l'Aube

Des synergies de flux, de matières... et de moyens !

À l'origine de la création du Club d'écologie industrielle de l'Aube (CEIA) : une convergence d'intérêts entre différents acteurs — le conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie, l'Université de technologie de Troyes (UTT) et Aube développement — cherchant à redynamiser le territoire et à améliorer leur compétitivité économique. Lancée en 1999 sous l'influence de Dominique Bourg, qui fonda en 2001 le centre de recherches et d'études interdisciplinaires sur le développement durable de l'UTT, la réflexion autour de l'écologie industrielle s'inscrit dans une volonté, pour le Département, de différencier sa stratégie territoriale de celles menées par d'autres collectivités. Se fondant sur l'expérience d'entreprises aubois pionnières, cette démarche s'est d'abord traduite par le lancement d'un inventaire de flux de matières et d'énergie auprès d'un échantillon d'une soixantaine d'entreprises. « *Au-delà de la dynamique collective générée par cette étude, les résultats ont mis en évidence l'existence de bonnes pratiques et un nombre significatif de pistes de synergies.* », souligne Grégory Lannou, coordinateur du CEIA. L'une de ces synergies, consistant à utiliser du sable issu du lavage des betteraves d'une su-

crerie en substitution de ressources neuves pour une entreprise du secteur des TP, a été mise en œuvre dès la fin de l'étude. Pour les deux entreprises, ce transfert de matière présente un double intérêt : trouver une filière de valorisation pérenne et limiter le recours à l'enfouissement pour l'une, pour un flux annuel moyen de 9 000 tonnes de sable et d'extraction pour l'autre, lui permettant d'allonger la durée de vie de ses carrières, et de diminuer dans le même temps l'impact de cette activité sur l'environnement.

Création de valeur. Créé suite à cette première expérience, le Club d'écologie industrielle de l'Aube a fonctionné au départ de manière informelle avec la mise à disposition d'un animateur à temps partiel, chargé de sensibiliser les industriels et d'élargir le réseau d'acteurs participant à la gouvernance de la démarche. L'idée sous-jacente étant de « *créer un climat de confiance, condition sine qua non à l'échange de flux et donc d'informations entre acteurs économiques* », précise Grégory Lannou. Depuis 2008, date de structuration du club en association et de participation de celui-ci au projet national de recherche COMETHE, le CEIA poursuit son tra-

vail de détection et de soutien des initiatives au sein du département. Des synergies relatives à l'échange d'eaux usées, de chaleur ou encore de valorisation de la biomasse sont à l'étude, toujours dans une recherche indissociable de création de valeur et de limitation de l'impact environnemental.

C'est dans ce creuset d'idées qu'est né le projet de plate-forme logistique froide de Torvilliers, porté conjointement par les entreprises leader AT France - Gilbert Lemelle (maître charcutier à l'origine de la célèbre andouillette de Troyes) et Lincet (fromagerie spécialisée dans la fabrication de fromages AOP). Cette plate-forme s'inscrit dans une logique de mutualisation de l'espace de stockage et d'expédition. En conjuguant ainsi leurs flux, les entreprises optimisent le remplissage des camions de la plateforme vers les clients, en passant d'un taux moyen de remplissage de 50 % avant la mise en place de la synergie à un taux de 98 %.

Gageons que cet exemple d'écologie industrielle, encore peu développé dans les territoires malgré les potentialités qu'il représente, suscitera d'autres initiatives locales, dans un avenir proche.

Vincent Wisner



Point de vue

“De la frilosité politique à la création d’un leadership local”

En 2009, l’OCDE reçoit un mandat de la part de ses pays membres pour développer une stratégie sur la croissance verte. Parallèlement au sein de la même institution, les équipes du Programme LEED ont analysé la façon dont l’action locale peut contribuer à l’émergence de ce nouveau modèle économique. Entretien avec Gabriela Miranda, analyste des politiques au sein du Programme LEED.



Comment le Programme LEED (Programme pour le développement économique et la création d’emplois au niveau local) a-t-il traité la question de la croissance verte ?

Nous nous sommes saisis du champ de la croissance verte via un projet intitulé « Changement climatique, emploi et développement local ». L’objectif était d’identifier les barrières empêchant d’adapter le marché de l’emploi à l’enjeu de l’économie verte. Il s’agissait notamment d’analyser comment les politiques menées au niveau international, européen, national, régional et local pouvaient influencer la création d’emplois dans tous les secteurs économiques dits « verts », mais aussi dans ceux amenés à se reconvertir pour s’adapter aux exigences environnementales. Six collectivités ont participé à ce projet : l’Estrémadure en Espagne, la ville de Londres, Sydney, deux régions de Pologne, la région de Trento en Italie et la province de Styrie en Autriche.

La croissance verte est-elle une priorité d’action pour chacun de ses pays ?

Tous sont conscients du fait que le contexte écologique actuel appelle la création de nouveaux emplois. Mais à quoi ressemblent précisément ces emplois ? Dans quel secteur, avec quels profils de personnes ? De façon majoritaire cette question reste en suspens, ce

qui constitue un véritable obstacle à l’émergence d’un nouveau mode de croissance. Si l’on veut accompagner au mieux cette croissance verte et en limiter les impacts négatifs, il est essentiel de commencer par identifier clairement ces nouveaux emplois, que ce soit dans les secteurs à fort potentiel comme dans ceux qui sont menacés si l’on veut éviter les catastrophes sociales. Sans définition préalable des besoins, aucune stratégie ne pourra être mise en œuvre. Les nouvelles réglementations nationales, européennes ou internationales en matière environnementale ne suffiront pas à susciter de nouveaux marchés sans un mécanisme clair de soutien à l’économie verte au niveau territorial. Cette faible capacité institutionnelle doit aujourd’hui être revue et transformée par les décideurs politiques.

Par quels moyens renforcer cette capacité institutionnelle ?

Par la pédagogie, en développant des campagnes de communication, d’information... Seules des démarches de ce type permettront de lever les craintes qu’éprouvent un certain nombre de décideurs politiques ou de chefs d’entreprises à adopter un nouveau modèle. En Pologne par exemple, qui reste le premier producteur de charbon de toute l’Union eu-

ropéenne, il est évident que le développement des énergies renouvelables se fera plus lentement que dans d’autres pays qui se sont déjà partiellement tournés vers ce type d’énergie. Pour accepter de changer de logique économique, il faut donc commencer par appliquer une « soft policy » en agissant sur les habitudes et les comportements. Certes, cela prend du temps mais nous constatons aujourd’hui que les territoires tirant le plus parti de cette croissance verte sont ceux qui ont enclenché depuis plus de trente ans cette transition écologique. Je pense notamment à Sydney, à l’Allemagne ou encore à la province de Styrie en Autriche (voir encadré ci-contre).

Sur quels grands axes le niveau local peut-il agir au service de cette croissance durable et quels exemples de réussite observez-vous ?

Relations aux entreprises, commande publique, mise en place de dispositifs de formation, gestion des emplois et des compétences... Les domaines d’actions sont nombreux et on constate déjà de beaux exemples d’innovation. Au pays Basque espagnol par exemple, deux plans stratégiques sur la commande publique ont été engagés en 2006, portant l’ambition d’atteindre 40 % d’achats publics écologiques dans l’administration. Cet engagement s’est

+ d’info

LEED :
La mission du Programme LEED (Programme pour le développement économique et la création d’emplois au niveau local) est de contribuer à la création d’emplois plus nombreux et de meilleure qualité par le biais d’une mise en œuvre efficace des mesures publiques, de pratiques innovantes, d’un renforcement des capacités et de l’adoption de stratégies intégrées à l’échelon local.

Contact :
gabriela.miranda@oecd.org



traduit par un travail soutenu d'animation qui a donné lieu à des séminaires de formation à destination des services d'achat et des membres des personnels concernés, à l'installation de groupes de travail chargés de définir des critères d'achat plus exigeants, à la mise en place de forums de discussion avec les fournisseurs et fabricants... Aujourd'hui, un site Internet met à disposition des administrations publiques une base de données comprenant plus de 30 catégories de produits écologiques – matériel et mobilier de bureau, services de jardinage, éclairages, services de nettoyage, produits textiles, etc. La grande réussite de cette démarche est d'avoir su combiner logique de l'offre et de la demande en mettant en place des campagnes de sensibilisation à destination des entreprises comme des administrations. Dans sa proximité avec les citoyens comme avec les en-

treprises, le niveau local est fondamental pour permettre de tirer la demande vers des produits et des services plus verts.

On parle beaucoup en France des enjeux liés à la formation. Disposez-vous d'exemples où l'appareil de formation s'est adapté à ce verdissement de l'économie ?

La formation est en effet un axe essentiel au développement de la croissance verte et doit pouvoir s'adapter aux besoins locaux. Quels sont les secteurs porteurs sur le territoire et ceux en perte de vitesse ? Quelle est la stratégie économique adoptée par la collectivité ? Ces questions doivent être rigoureusement examinées par la collectivité. Dans l'État du New South Wales, un dispositif de formation a été mis en place dans le cadre d'un accord national sur les compétences vertes, signé en 2009 entre le gouvernement australien et les collectivités territoriales. La

stratégie adoptée au niveau local vise à privilégier le financement de la formation professionnelle liée à la « durabilité de l'environnement », à renforcer la capacité des formateurs, à établir des partenariats avec des entreprises, à



Les réglementations nationales ne suffiront pas à susciter de nouveaux marchés sans un mécanisme clair de soutien à l'économie verte au niveau territorial”.

communiquer sur les compétences recherchées en mettant en lien employeurs et travailleurs... Aujourd'hui, plus de 100 modules de compétences vertes sont proposés dans les secteurs du bâtiment et de la construction, de l'électronique et des communications, de l'information et des technologies de la communication, des services de propriété et de transport logistique. Ce programme ne se limite pas à certains secteurs de l'industrie verte mais se diffuse aussi dans tous les secteurs de l'économie influant sur les émissions de gaz à effet de serre. Tous les types d'emplois sont également concernés. Par exemple, de nombreux plombiers de Sydney disposent désormais d'un label « compétences vertes » et peuvent conseiller leurs clients sur les possibilités d'améliorer la performance énergétique de leurs logements en privilégiant certains types de chaudières, en mettant en place un système de traitement des eaux usées, etc. En visant tous les domaines d'activités mais aussi tous les niveaux de qualification, ce type de programme permet là aussi de modifier les pratiques existantes. ■

Propos recueillis par
Marine Jacquet-Lefebvre

La Styrie, leader mondial des écotecnologies

En trente ans, la Styrie (sud-est de l'Autriche) est passée d'un statut de dépendance énergétique (envers l'Ukraine et la Russie) à l'indépendance totale, permettant désormais à l'état fédéral d'alimenter une grande part du pays. Ce virage écologique a été rendu possible grâce à l'impulsion de la collectivité régionale qui a choisi de créer en 2005 un cluster de technologie propre, devenu aujourd'hui selon l'OCDE le plus performant du monde. Baptisé Eco World Styria, il regroupe plus de cent cinquante entreprises travaillant étroitement avec les centres de recherche, les universités, la population et le secteur agricole. Leurs activités se fondent sur la production d'énergie solaire, de biodiesel et de chauffage (pour le public et de nombreux bâtiments privés) via l'utilisation de l'huile de colza et d'huiles de cuisson utilisées, mais aussi la biomasse (principalement les bois et les déchets de bois). Source de création d'emplois (15 000 emplois créés dans le secteur des énergies renouvelables et des écotecnologies) et de développement de nouvelles entreprises sur le territoire, la constitution de ce cluster génère également des économies importantes. Commercialisé localement, le biodiesel utilisé par les collectivités participantes, telles que la ville de Graz pour son réseau de transport en commun, est ainsi vendu 20 % moins cher que le carburant traditionnel. En raison de l'intérêt du secteur du transport pour ce nouveau carburant, l'industrie automobile s'est depuis modernisée et a récemment inventé un système pour ajouter du biodiesel au diesel classique. Durant toutes les phases de constitution du cluster et encore aujourd'hui, le soutien de la collectivité est déterminant. Il se traduit par un accompagnement à la création d'entreprises, par une veille soutenue sur les technologies propres, par la mise en place de modules de formation pour favoriser l'adaptation de la main d'œuvre locale et assurer le transfert des compétences... « La collectivité a réussi à reclasser 80 % d'ex salariés de l'industrie automobile dans le secteur des panneaux solaires », indique Gabriela Miranda, analyste des politiques au sein du Programme LEED à l'OCDE.



Analyse

Les collectivités au chevet de l'emploi et des compétences

Vecteur d'emplois nouveaux, la croissance verte appelle aussi une profonde transformation des secteurs d'activités existants. Pour toutes les collectivités, l'anticipation de ces mutations doit s'imposer pour bénéficier au mieux des opportunités offertes par ce nouveau modèle de développement.

Texte : Hervé Dagand
Photo : Elena Elisseeva

La croissance verte ne va pas créer massivement des emplois nouveaux mais transformer de façon plus ou moins importante les métiers existants. C'est la conclusion de travaux¹ menés sur l'impact de la « mutation verte » sur l'emploi et les qualifications. Ces réflexions ont déplacé le débat qui se focalisait au départ sur le nombre d'emplois créés dans les filières vertes. Des annonces ambitieuses avaient été faites à ce sujet, notamment dans l'étude commanditée en juin 2009 par le ministère du Développement durable qui annonçait 600 000 créations d'emplois par la mise en œuvre des mesures du Grenelle de l'environnement². Cette approche quantitative a laissé la place à des réflexions sur le contenu des métiers, les gestes professionnels et les qualifications face à des exigences nouvelles : produire des biens et des services plus respectueux de l'environnement et les produire de façon plus écologique. Comme d'autres mutations économiques, la « croissance verte » bouleverse le marché de l'emploi et fait évoluer les compétences requises des salariés. Elle révèle les difficultés existantes sur le marché de l'emploi, fait apparaître les pénuries de personnels qualifiés pour certains métiers, le manque de mobilité professionnelle, les difficultés à accéder à la formation et à définir les besoins en formation¹. Face à ces difficultés, habituelles mais mises en lumière par la « mutation verte », les acteurs concernés se mobilisent : l'État, les branches professionnelles, les acteurs du service public de l'emploi et, à leurs côtés, les collectivités territoriales.

Le volet « emploi » du Grenelle de l'environnement. Une réflexion sur la gestion de l'emploi et de la formation adaptée au développement durable a été lancée

en 2009 par le ministère du Développement durable sous le titre de « plan national de mobilisation pour les emplois et les métiers de l'économie verte ». Des comités de filières ont planché sur l'impact de la croissance verte sur 11 branches d'activité. Un observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte a ensuite été mis en place début 2010 afin de déterminer les efforts à faire en matière de formation pour accompagner cette mutation. Ce plan possède enfin une dimension territoriale : le ministère a conventionné avec 30 Maisons de l'emploi, en partenariat avec Alliance Villes Emploi et l'Ademe, pour qu'elles mènent dans leur territoire des expérimentations sur la gestion des effectifs et des compétences dans les « filières de la croissance verte ».

Anticiper. Comment prévoir l'évolution des entreprises dans le contexte de croissance verte et les conséquences sur l'emploi et les besoins de formation ? Ce travail d'anticipation est complexe à réaliser ; il s'agit d'imaginer la transformation des produits, des modes de production et donc des métiers sur l'ensemble de la filière. Le conseil de développement du pays de Rennes et la Maison de l'emploi ont entamé une réflexion sur

Etd & la GTEC

Etd a piloté en 2010 un projet européen sur les « emplois verts » financé par le Fonds social européen. L'objectif ? Outiller les acteurs locaux pour l'élaboration de stratégies sur les emplois liés à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles. Pour en savoir plus, téléchargez le guide « La croissance verte - une opportunité pour le développement local et l'emploi ».

www.projetdeterritoire.com



les évolutions de la filière automobile - mobilité qui joue un rôle essentiel dans ce bassin d'emploi. Ce travail intègre non seulement les effets du passage du moteur thermique au véhicule électrique mais aussi l'émergence de nouveaux services de mobilité comme la gestion des bornes de recharge pour les véhicules électriques ou les services d'autopartage. On observe que les territoires qui abordent cette question se concentrent sur quelques filières considérées comme « stratégiques » du fait de leur empreinte environnementale forte et de leur importance économique. La principale est sans conteste la filière du bâtiment, suivie des énergies renouvelables (notamment la filière bois), de l'efficacité énergétique, des déchets et de l'agriculture.



La croissance verte est un processus de destruction créatrice qui va entraîner conjointement des créations et des destructions d'emplois ”.

Former. La seconde étape de la réflexion porte sur les qualifications nouvelles que les contraintes environnementales imposent. Les actifs doivent acquérir des compétences concernant de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies, de nouvelles contraintes réglementaires. Certaines branches sont particulièrement mobilisées pour s'adapter à cette évolution. C'est le cas dans le bâtiment, où les organisations professionnelles se sont associées à EDF et à l'Ademe pour monter le dispositif « FEE Bat ». Ces formations visent à améliorer le niveau de qualification des artisans et salariés pour qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins de ce marché émergent et d'informer les clients sur les solutions de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. La Maison de l'emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne a conçu des formations dans le même esprit, mais cette fois à destination des demandeurs d'emploi, après que des organisations professionnelles l'ont informée des difficultés à recruter sur certains métiers, installateur thermique et sanitaire et énergies renouvelables par exemple ou pour certains procédés particuliers comme l'isolation thermique par l'extérieur ou l'ossature bois basse consommation.



Accompagner. Les filières de la croissance verte constituent un marché émergent, une source de création d'activité et d'emplois. Le rôle des acteurs locaux de l'emploi est d'abord de détecter ces gisements et d'orienter les demandeurs d'emploi et les jeunes diplômés vers les secteurs « verts » qui recrutent. Mais la croissance verte est un processus de destruction créatrice qui va entraîner conjointement aux créations d'emplois dans les filières « vertes » des destructions d'emplois dans d'autres secteurs. Ce phénomène va générer des reconversions professionnelles que l'État et les collectivités vont devoir gérer. Il y a donc derrière la question de la croissance verte un enjeu d'accompagnement des parcours professionnels dans un contexte de mutation économique. C'est le principal défi que le développement durable va poser aux structures en charge de la gestion de l'emploi au niveau territorial. ■

Notes :

1. Conseil d'Orientation pour l'Emploi : Croissance verte et emploi, janvier 2010 ; Centre d'Analyse Stratégique : La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? janvier 2010 ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) : Compétences pour les emplois verts, juillet 2010.

2. The Boston Consulting Group, réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement, juin 2009.



Point de vue

“Tirer parti de la révolution écologique”

Sur quelles bases et à quelles conditions la croissance verte peut-elle réellement constituer une opportunité pour l'économie et l'emploi ? Entretien avec Tristan Klein, chef de projet Prospective des métiers et des qualifications au Centre d'analyse stratégique.



Plusieurs rapports très médiatisés ont livré une vision particulièrement optimiste des potentiels ouverts par la croissance verte, faisant notamment état de la création de 600 000 emplois à la clé. Comment le CAS se positionne-t-il sur le sujet ?

Le rapport que nous avons rédigé en 2010 constitue le point de départ d'une démarche. Avant de nous livrer à un exercice chiffré, il était indispensable de commencer par mieux modéliser un champ qui reste, par-delà les idées reçues et les fausses évidences, encore mal balisé. L'exercice est d'une grande complexité, en partie parce que les contours de ce qui définit les emplois verts ne sont pas encore stabilisés. Si l'on se borne à une définition restreinte des métiers verts, la DARES comptabilise 130 000 emplois en 2007. Mais sur ce point, on peut procéder par analogie en regardant ce qu'il s'est passé dans le domaine des TIC dans les années 90, dans ce qui s'est avéré être une véritable révolution économique dont la France n'a pas su anticiper l'ampleur. Car si les TIC représentent aujourd'hui 5 % de l'activité en termes sectoriels, ce sont 60 % des salariés qui ont été indirectement impactés, la diffusion des TIC ayant modifié –

dans certains cas de manière très radicale – les pratiques professionnelles. Il faut donc, en tenant compte de l'expérience acquise, proposer une approche plus large et stratégique en distinguant la dimension sectorielle d'une approche « métiers » qui renvoie à la question des compétences qui vont, pour certaines, devoir évoluer en profondeur.

Quels freins identifiez-vous au développement de la croissance verte ?

Ils renvoient en premier lieu à la question des préférences collectives, ce qui en particulier laisse posée la question de savoir jusqu'où il sera socialement « acceptable » de pousser les exigences en matière de réglementation. On constate en effet une certaine dualité des individus qui oscillent entre une posture éthique qui est plutôt positive et des comportements de consommation qui restent malgré tout fortement déterminés par le signal-prix. Ceci amène aussi à s'interroger sur la possibilité d'infléchir les comportements de consommation en développant la labellisation des produits en fonction de leur bilan environnemental. Les conditions de financement de la croissance verte sont un deuxième défi

qui prend une acuité particulière dans le contexte de crise financière parce qu'il renvoie à la question du coût d'accès au capital et aux technologies vertes pour opérer cette mutation, à la fois pour l'État, les entreprises, et les ménages. Enfin, la transition écologique met en lumière la problématique d'un marché du travail qui demeure peu efficace et segmenté, avec des emplois peu qualifiés pour lesquels il devient indispensable de trouver des passerelles pour opérer le passage des activités polluantes aux activités non polluantes. À cet effet, nous préconisons de s'appuyer sur les dispositifs de droit commun comme les accords de branche, le DIF, ou encore les démarches de GPEC qui doivent être mieux utilisés pour faciliter les transitions professionnelles. Sans oublier de communiquer davantage sur l'attractivité des métiers.

Vous n'avez pas parlé des collectivités territoriales. Quel rôle peuvent-elles jouer pour accompagner ce mouvement ?

Elles ont un rôle essentiel à jouer et les quelques collectivités pionnières qui se sont emparées de cette question le démontrent au quotidien. Je pense par exemple à l'action de la Région Aquitaine en lien

+ d'info

CAS

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou technologique : www.strategie.gouv.fr



avec l'AFPA en faveur des métiers du bâtiment, à l'OREF du Limousin ou de la Réunion qui ont réalisé un travail important d'analyse et de formulation des enjeux, ou encore à la Maison de l'emploi de Mulhouse sur les questions énergétiques.

Si l'on pointe la problématique centrale de la mobilité professionnelle, celle-ci renvoie à la mobilité « métier », mais également à la mobilité géographique. Or, on observe que les français sont relativement peu enclins à adopter la mobilité géographique en dehors des moments charnières de leur vie : pour leurs études ou lors du passage de la vie active à la retraite en particulier. Se pose donc la question des changements d'activités qu'il faut pouvoir favoriser au sein même des territoires de vie des populations, au travers d'actions de gestion territoriale de l'emploi et des compétences. Peu de collectivités en ont vé-

ritablement pris conscience alors même que cette question prend une nouvelle dimension si l'on intègre la problématique de la mutation écologique de l'économie.

La question de l'économie verte peut-elle permettre d'opérer une relocalisation d'activités dans les territoires ?

C'est une vraie question, mais cela reste à ce stade une problématique émergente. Les perspectives de relocalisation renvoient en première analyse à la question des coûts de transports croissants et, plus encore, à leur volatilité qui engendre des incertitudes fortes pour les agents économiques. La taxe carbone, qui peut jouer dans le même sens en participant du renchérissement du prix des importations, reste une option intéressante. Elle n'a à ce jour toutefois pas été tranchée politiquement parce qu'elle pose notamment

Le CAS et la croissance verte

Téléchargez le rapport "La croissance verte : Quels impacts sur l'emploi et les métiers ?", réalisé en février 2010
www.strategie.gouv.fr

Suite des travaux...

- un chiffrage global des emplois liés à la croissance verte.
- une réflexion sur l'évolution des emplois liés à la croissance verte.
- des exercices de simulation pour tester l'opportunité d'instaurer une fiscalité verte.

la question du partage de son coût et de la rente qu'elle va engendrer. Au-delà, se posent aussi les questions du coût et de la formation d'une main d'œuvre relocalisée.

Une autre perspective est ouverte au travers de l'émergence de nouvelles offres combinant produits et services. Des marges de relocalisation existent dans des logiques de co-construction d'offres plus vertueuses au regard de leur impact écologique, issues du rapprochement entre consommateurs et producteurs à l'échelle des territoires. Mais cela suppose d'être performant dans la maîtrise des innovations de service et en termes de qualité de la main d'œuvre pour être en mesure de décliner ces nouvelles offres à une échelle territoriale fine.

Les pouvoirs publics et les collectivités de tous niveaux doivent travailler à ces questions, car la France n'est ni l'Allemagne, avec son maillage urbain très serré, ni les États-Unis avec ses grands espaces vides. Elle ne peut se permettre de sacrifier l'aménagement de son territoire. ■

Propos recueillis par Sylvain Baudet

Des outils pour se former

Le Fonds d'investissement social (Fiso) est un fonds géré par une cellule de pilotage composée des responsables des organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC) et patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et présidée par le ministre de l'Économie. Il est destiné au financement de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'accompagnement et de la reconversion des salariés, de l'articulation activité partielle-formation professionnelle, etc. Les financements apportés par l'État avec l'appui du Fonds social européen (FSE) se montent à 1,5 milliards d'euros. Les partenaires sociaux doivent abonder le Fiso à même proportion, en recourant aux ressources des caisses de l'assurance chômage et de la formation professionnelle.

- "Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels" (FPSPP) destiné à faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi et des salariés les moins qualifiés. Ce fonds sera financé par une partie des contributions obligatoires des employeurs pour la formation professionnelle à hauteur de 900 millions d'euros. L'objectif est de permettre chaque année la formation de 500 000 salariés peu qualifiés et de 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires.
- le Droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulables sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.



Analyse

Au cœur de la mobilisation des filières et des territoires

Anticiper et mieux appréhender les conséquences de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement en matière d'emploi et de formation. Tel est l'objectif de l'expérimentation Maisons de l'emploi et développement durable, lancée en 2009 à l'initiative du ministère de l'Écologie et du Développement durable et portée conjointement par Alliance Villes Emploi et l'Ademe. Deux ans après, quelles sont les avancées de cette démarche ? L'éclairage de Marie-Pierre Establie, déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi, et Thomas Gaudin, économiste, membre du service économique et prospective à l'Ademe.

La lutte contre le changement climatique, renforcée par la loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 visant à faire de la France l'économie la plus efficiente en équivalent carbone de l'Union Européenne d'ici à 2020, va modifier en profondeur les activités économiques et sociales du pays. Elle stimule la croissance des marchés directement liés aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables, l'évolution de ces marchés étant plus rapide que celle du reste de l'économie depuis plusieurs

années. Toutefois, le rythme des marchés reste insuffisant au regard des objectifs environnementaux : la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement demeure et l'adaptation des compétences, des formations et des emplois est clef à cet égard.

Participer à une telle accélération est aussi l'objectif du projet que l'Ademe et l'Alliance Villes Emploi construisent depuis deux ans, le projet « Maisons de l'emploi et développement durable » : une démarche innovante de mobilisation des territoires autour des enjeux

du Grenelle, en commençant par le secteur du bâtiment. Les acquis de ce projet sont déjà très riches même si d'autres résultats plus importants encore sont attendus d'ici à 2014.

Anticiper les évolutions. Les objectifs du Grenelle de l'environnement étant chiffrés, il est possible de les traduire en termes de marchés, d'emplois, de besoins en compétences et en formations. Cette traduction en termes d'emploi est alors un moyen pour l'Ademe de suivre indirectement l'avancement du Grenelle. Pour Alliance Villes Emploi, réseau des Maisons de l'emploi, il faut anticiper les effets du Grenelle sur les territoires pour mieux en saisir les opportunités. « Observer pour agir », conformément à l'axe 2 d'intervention des Maisons de l'emploi : « Anticipation des mutations économiques », un axe stratégique.

Très vite, la nécessité d'anticiper les évolutions apparaît nécessaire à tous. On ne peut pas, d'un côté, anticiper la réalisation de nouveaux types de travaux et des modes de coopération nouveaux entre les différents métiers du bâtiment et, de l'autre, prévoir une stagnation du marché de la formation. Une question clef apparaît, de synchronisation et de rythme entre les marchés des travaux, de la





formation et du travail. Pour cela, il semble important de partager les éléments de prospective sur les marchés et les emplois associés avec les acteurs pour qu'ils puissent mieux accorder leurs choix à moyen et long terme, mais aussi relier études économiques et projets d'actions. Cela nécessite la mise au point d'une méthode de travail et l'identification d'un champ d'expérimentation.

Le secteur du bâtiment joue un rôle majeur du point de vue du potentiel d'économie d'énergie comme du point de vue de l'emploi. C'est donc un secteur de choix pour un tel travail.

Les objectifs du Grenelle pour ce secteur sont nombreux et chiffrés : généralisation des logements neufs basse consommation dès fin 2012 (BBC : 50 kWh/m²/an), rénovation de 400 000 logements par an à compter de 2013 pour atteindre une réduction d'au moins 38 % des consommations d'énergie du parc des bâtiments existant d'ici à 2020, rénovation des 800 000 logements sociaux dont la consommation est

supérieure à 230 kWh/m² pour atteindre au plus 150 kWh/m² avant 2020...

Une première expérimentation est alors menée dans le secteur du bâtiment dans trois bassins d'emploi : Bayonne Pays-Basque, Grand Nancy et Lille.

Premier test méthodologique. La première expérience met en mouvement deux responsabilités (environnement et emploi) et trois niveaux géographiques : national (Ademe et Alliance Villes Emploi), régional (l'Ademe dispose d'un réseau de directions régionales), et bassins d'emploi (Maisons de l'emploi).

Son originalité est de placer l'expertise environnementale et économique au service des bassins d'emploi.

Le projet s'appuie sur les Maisons de l'emploi qui mènent, sur leur territoire, des actions de diagnostic, d'observation, d'anticipation et de développement de l'emploi.

Pour chaque territoire, un diagnostic prospectif sur les marchés, les emplois et les compétences est conduit pour la filière bâtiment à l'horizon 2012. Il s'appuie sur une étude du marché local du bâtiment réalisée par le bureau d'étude BIPE et avec l'expertise de l'ensemble des acteurs mobilisés : élus, professionnels du bâtiment et des énergies renouvelables, partenaires sociaux, techniciens des collectivités territoriales, représentants de l'État et de Pôle emploi, formateurs, représentants des chambres consulaires, etc.

La présentation par étapes (sur un an) d'un diagnostic permet de fédérer des envies d'agir crédibles grâce aux Maisons de l'emploi qui mobilisent sur leur territoire l'ensemble des acteurs publics ou privés locaux qui interviennent sur les trois grands marchés : travaux, travail et formation. Placés face à une étude prospective qui apporte des

informations nouvelles et pour laquelle leur avis est pris en compte, les acteurs voient plus précisément les évolutions à venir et révisent leurs anticipations dans un sens à la fois réaliste et optimiste.

Enseignements. Le projet montre que les politiques de lutte contre le changement climatique induisent une évolution («verdissement») des métiers, plutôt que la création de nouveaux métiers, qui contribue au maintien de l'emploi dans les filières concernées.

La déclinaison territoriale des politiques nationales apparaît comme un élément indispensable à la mise en œuvre effective des travaux engagés. En témoigne la forte mobilisation observée sur les territoires autour de ces projets qui souligne leur impact politique fort.

Au niveau des bassins d'emploi, les Maisons de l'emploi mettent les territoires en mouvement avec l'expertise et l'appui régional de l'Ademe. Elles ont démontré leur capacité à animer et fédérer les acteurs d'un territoire autour de diagnostics et de projets partagés afin d'apporter des réponses spécifiques aux besoins particuliers des territoires.

Les trois Maisons de l'emploi mettent alors au point un plan d'action d'une durée de trois ans, composé d'une vingtaine d'actions locales.

Dans ce cadre, les collectivités révèlent leur capacité à stimuler la demande en construction durable et en rénovation énergétique via l'exemplarité de leurs pratiques et la commande publique, mais aussi à travers l'information, la sensibilisation et la communication auprès du grand public et des professionnels. La première phase de l'expérimentation n'est pas seulement la réussite d'une méthode originale, elle montre également que les collectivités locales ont de réelles marges de manœuvre pour contribuer à l'accélération du Grenelle de l'environnement.

+ d'info

Expérimentation
Consulter la liste des 33 territoires impliqués dans le projet :

www.ville-emploi.asso.fr/category/developpement-durable/mde-du-projet

Retour d'expériences !

- Découvrez prochainement les actes des journées nationales des Maisons de l'emploi (MDE) et des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), organisées à Rennes les 8 et 9 décembre dernier. Consacrée au projet Ademe - Alliance Villes Emploi « Maisons de l'emploi et du développement durable », la journée du 8 décembre a permis de partager les constats faits sur les 33 territoires et d'échanger sur les bonnes pratiques et outils mis en œuvre localement.

- À noter la publication, début 2012, d'un ouvrage des Éditions Autrement consacré à un tour d'horizon des projets « Maisons de l'emploi et développement durable ».

consulter le site de l'Alliance Villes Emploi : www.ville-emploi.asso.fr/2011/12/08/journees-nationales-2011-des-maisons-de-lemploi-et-des-plie



Extension du projet. Fin 2010, le Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers de la croissance verte décuple le test : l'extension du projet est décidée pour 30 nouveaux bassins d'emploi dotés de projets de plans climat. 16 régions sont concernées¹ et plus de 1 200 personnes sont mobilisées, l'ensemble des territoires couvrant une population supérieure à 8 millions d'habitants. Fin 2011, les 30 diagnostics sont achevés localement. Tous ont été confiés au réseau national des Cellules économiques régionales de la construction (CERC).

Si la démographie des artisans et le type de bâtiments varient d'un territoire à l'autre, les 30 nouvelles études permettent un constat général :

- d'une part, on observe un problème de structuration de l'offre. Le secteur du bâtiment est dispersé (beaucoup de petites entreprises) et ses habitudes de travail et de formation sont peu adaptées aux enjeux de la construction durable. On observe un fort déficit de formation des professionnels. Dans ce cadre, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique en janvier 2012 (RT 2012) représente un défi pour les professionnels de ce secteur ;

- d'autre part, la demande en construction durable est encore faible. La sensibilisation des professionnels et des particuliers à l'efficacité énergétique dans le bâti est insuffisante. Le déficit de connaissance des dispositifs d'aides existants, ainsi que le manque d'informations quant au surcoût présumé et au temps de retour sur investissement de la rénovation thermique ou de la construction BBC sont également des freins importants à la croissance de la demande.

Il convient alors d'augmenter l'attractivité et la lisibilité de l'offre de formation à tous niveaux (élémentaire et professionnelle), de sensibi-

liser les artisans et l'ensemble des professionnels du bâtiment aux enjeux de la RT 2012, de promouvoir les groupements d'entreprises pour progresser vers une offre globale intégrant les exigences d'efficacité énergétique dans le bâti, etc. Des pistes d'action qui sont effectivement reprises dans les plans d'action du projet « Maisons de l'emploi et développement durable ».

400 actions en cours de préparation.

À l'heure actuelle, des plans d'action ont été validés dans les 33 territoires et seront portés par les Maisons de l'emploi et leurs partenaires sur une durée de trois ans. Plus de 400 actions sont prévues sur 4 axes de travail principaux :

- sensibilisation, information et communication à destination des élus, maîtres d'œuvre, professionnels et artisans, particuliers et grand public ;
- formation, initiale et continue,

En bref

Un test méthodologique a été lancé dans de nouvelles filières (agriculture, bois énergie, métiers de la mer...) identifiées dans le cadre du plan national de mobilisation pour le développement des métiers de la croissance verte.

pour adapter les formations aux besoins du Grenelle ;

- accès à emploi et insertion à partir des opportunités que recèle le développement durable ;
- développement local : redynamisation du tissu économique local autour d'initiatives « développement durable », y compris la lutte contre la précarité énergétique.

Valorisation. Le 8 décembre 2011 à Rennes, une journée nationale d'échange a été consacrée à ce projet.

Enfin, la phase de mise en œuvre des plans d'action permettra de progresser sur la capitalisation des bonnes pratiques qu'il conviendra d'essaimer et de mutualiser au niveau local pour accélérer le Grenelle de l'environnement au-delà des territoires du projet. ■

Marie-Pierre Establie d'Argencé,
Déléguée générale Alliance Villes Emploi
Thomas Gaudin,
Économiste, Service économique et
prospective Ademe



L'Alliance Villes Emploi

Association créée en 1993 par Jacques Baumel, ancien ministre, député, maire de Rueil-Malmaison, président de l'association de 1993 à 2006, et présidée depuis 2006 par Jean Le Garrec, ancien ministre et député du Nord, l'Alliance Villes Emploi regroupe les collectivités territoriales, communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) autour des thématiques de la formation, de l'insertion et de l'emploi. L'Alliance Villes Emploi est également le réseau national des outils territoriaux que sont les Maisons de l'emploi (MDE) et des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

www.ville-emploi.asso.fr

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)



L'Ademe est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

L'Ademe participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Sur le terrain

Mulhouse traque les emplois "insécurés"

Fruit d'une démarche partenariale impulsée par la Maison de l'emploi de la région mulhousienne, le dispositif TransverS'AL de gestion territoriale des emplois et des compétences entre dans sa phase opérationnelle en proposant une application désormais accessible en ligne. Présentation d'un outil destiné à fluidifier le marché du travail et accélérer la mutation verte de l'économie.

+ d'info

Outils mis en place dans le cadre de TransverS'AL

– Un site Internet permettant de comprendre les possibilités de réorientations professionnelles qui existent sur le territoire. Les parcours professionnels vers les métiers porteurs sont expliqués.

– Un numéro azur pour tout savoir sur les formations professionnelles.

– Un guide des dispositifs et des acteurs de la formation dans le Sud-Alsace.

– Un livret sur les compétences de base destiné à l'ensemble des acteurs de l'emploi.

www.transversal-sudalsace.fr

Toutes les analyses sur le sujet semblent converger : les potentiels de la croissance verte seraient moins liés à des créations ex nihilo de nouveaux emplois, qu'à des briques de compétences nouvelles que l'on aura su agréger à des métiers déjà existants.

Dans ce contexte, les démarches territoriales d'accompagnement des transitions professionnelles pourraient bien révéler toute leur pertinence pour accompagner et accélérer le mouvement à engager. C'est en tout cas la conviction d'Olivier Pihan, directeur adjoint de la Maison de l'emploi de la région Mulhousienne, à l'initiative du dispositif TransverS'AL de gestion territoriale des emplois et des compétences. « Si les chauffagistes ne sont pas formés et prescripteurs de nouveaux systèmes plus économes en énergie, ils ne pousseront pas à la mise en place des nouveaux débouchés dont la croissance verte a besoin pour véritablement émerger ».

Dans ce territoire du Sud-Alsace, marqué par un taux de chômage de 3 points supérieur à la moyenne nationale, la question de l'emploi mobilise l'ensemble des acteurs publics concernés et les organisations professionnelles.

Sécuriser les parcours. Passer d'une approche centrée sur une logique de « gestion de stock » à une logique de flux, favorisant

la mobilité professionnelle de l'ensemble des actifs vers les emplois à fort potentiel, telle est l'inspiration générale de ce dispositif qui vise à sécuriser les parcours professionnels et à répondre aux besoins de tous les publics potentiellement concernés : les demandeurs d'emplois comme les salariés en poste qui s'interrogent sur leur avenir professionnel, les étudiants qui cherchent une orientation ou encore les recruteurs, à la recherche des profils et de compétences adaptées à leur besoins.

La mise en œuvre de ce dispositif passe par le repérage des métiers dits « insécurés », car menacés à court et moyen termes, et l'analyse des compétences transférables et à acquérir pour faciliter les passerelles vers des métiers porteurs. Cette démarche est réalisée en se rapprochant des branches professionnelles, et en mobilisant les organisations patronales et syndicales de chacun des secteurs d'activités concernés. La démarche est méthodique et procède par identification des secteurs d'activités à fort enjeu. Le premier à avoir été ciblé est celui du textile qui concerne 4500 emplois sur le bassin d'emploi mulhousien. Le dispositif s'appuie notamment sur les « corporations » d'artisans, une spécificité du droit al-

sacien-mosellan. Regroupant en leur sein toutes les entreprises d'un secteur donné, elles disposent, selon le responsable de la Maison de l'emploi, d'une « expertise unique et d'une vision plus globale que n'importe quel opérateur de l'emploi ».

Concernant les « compétences transférables », TransverS'AL s'appuie sur des études existantes, notamment celles de l'Afpa et du Forthac, l'organisme paritaire collecteur de la branche qui, dans le cadre de ses missions, a identifié à un niveau très fin les compétences transférables des métiers du textile vers les métiers du bâtiment et des services à la personne. Enfin, le dispositif est complété par une analyse approfondie de la « santé » des entreprises, passant au crible les données financières et le positionnement de marché de chacune d'entre elles.

Désormais opérationnel, TransverS'AL viendra prochainement outiller les conseillers de Pôle emploi qui pourront alors fournir leurs conseils en s'appuyant sur les 1300 fiches passerelles enregistrées. Il sera alimenté et actualisé en permanence par l'Afpa Transition pour s'adapter aux évolutions permanentes du marché de l'emploi et contribuer ainsi à accompagner l'essor de la croissance verte. ■

Sylvain Baudet